

ministère
éducation
nationale



SDSIA de l'académie de Versailles – La sécurité des usages du numérique dans les écoles

J-Eole, Dijon, le 17 octobre 2013

Sommaire

- ▶ Le schéma directeur des systèmes d'information académique (SDSIA)
- ▶ La Direction des Systèmes d'Information (DSI)
- ▶ La gouvernance avec les collectivités locales
- ▶ L'orientation du comité stratégique pour le 1^{er} degré
- ▶ L'académie de Versailles en quelques chiffres
- ▶ La sécurité, première brique du schéma directeur
- ▶ Pour la sécurité, la solution AmonEcole
- ▶ Le partenariat proposé par l'académie aux collectivités territoriales
- ▶ Un projet en 4 étapes
- ▶ La formation, l'accompagnement et l'assistance
- ▶ Un projet piloté par les Directeurs académiques (DASEN)
- ▶ Un flyer en 6 000 exemplaires avec le mot du recteur
- ▶ Les règles de filtrage
- ▶ Installation des serveurs AmonEcole
- ▶ Le déploiement des AmonEcole, chiffres au 12 octobre 2013
- ▶ Les prérequis techniques
- ▶ Et les usages ?
- ▶ Et l'ENT 1^{er} degré ?
- ▶ L'ENT 1^{er} degré dans l'académie
- ▶ Questions et réponses

■ Le schéma directeur des systèmes d'information académique (SDSIA)

- Le schéma directeur des systèmes d'information académique (SDSIA) répond à un enjeu majeur pour les missions assurées par les académies : garantir la sécurité et la pérennité des applications informatiques qui sont au cœur des métiers
 - ▶ Courrier du secrétaire général du ministère aux rectrices et recteurs le 24 juin 2010
 - « ... la nécessité de maintenir, cohérente avec les orientations nationales, une informatique de proximité performante, réactive, souple et capable de répondre aux besoins spécifiques des politiques académiques, articulée avec les systèmes d'information nationaux » et « l'affirmation d'une direction des systèmes d'information, maîtrise d'œuvre unique des SI et unique interlocuteur des collectivités dans son rôle de MOE. »
- Aboutissement
 - ▶ La mise en place de la DSI en 2012
 - ▶ Un comité stratégique des systèmes d'information académique (septembre 2012 & 2013)
 - ▶ Des orientations stratégiques pour l'académie, les écoles et les EPLE
 - ▶ Une gouvernance adaptée entre la DSI et les services académiques
- Le comité stratégique a pour objectif de valider le schéma directeur des systèmes d'information, la perspective pluriannuelle, les priorités de l'académie, les axes de partenariat avec les collectivités territoriales.

■ La Direction des Systèmes d'Information (DSI)

La direction des systèmes d'information (DSI), maître d'œuvre unique pour l'informatique pédagogique et de gestion, garantit la sécurité des applications et des données ainsi que la pérennité des outils développés.

- ▶ Participer à l'informatisation des écoles, des établissements et des services académiques avec les interlocuteurs académiques et les collectivités locales
- ▶ Collecter toutes les demandes concernant l'informatique, pédagogique et de gestion, depuis le portail ARENA. La cellule d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA), est l'interface facilitant la relation entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre
- ▶ Orchestrer la gouvernance entre la DSI et les services académiques au niveau stratégique, pilotage et opérationnel
- ▶ Proposer et faire valider le schéma directeur des systèmes d'information académique, les perspectives pluriannuelles, les priorités, les axes de partenariat avec les collectivités territoriales
- ▶ Administrer les systèmes d'information au quotidien
- ▶ Héberger les équipements informatiques dans les 2 data centre redondés sur le site du rectorat
- ▶ Faire converger le réseau administratif et pédagogique vers un réseau unifié dans les écoles et les établissements scolaires, en partenariat avec les collectivités
- ▶ Sécuriser les réseaux, les équipements numériques et les informations qu'ils contiennent, les données circulant sur internet, les utilisateurs (notamment mineurs) dans le cadre des usages numériques et des risques juridiques inhérents
- ▶ Assurer l'assistance des utilisateurs avec le guichet unique (plate-forme CARIINA ) qui peut être contacté au 0 820 36 36 36 ou depuis le portail ARENA
- ▶ Proposer un catalogue de services avec des engagements de services associés

■ La gouvernance avec les collectivités locales

- Pour la région, la DSI intervient, en lien avec le Secrétaire général de l'académie, premier interlocuteur de la Région, et le Conseiller aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (CTICE), pour la formation et l'accompagnement aux usages des équipes de la communauté éducative
- Pour les départements, la DSI intervient, en lien avec le Directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN), premier interlocuteur du Conseil général, et le Conseiller aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (CTICE), pour la formation et l'accompagnement aux usages des équipes de la communauté éducative
- Pour les communes, le Directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) est le premier interlocuteur.
- La DSI, maîtrise d'œuvre unique pour l'informatique pédagogique et de gestion est l'interlocuteur unique pour les activités informatiques sur l'ensemble de l'académie même si certaines sont exclusives aux services académiques.

■ L'orientation du comité stratégique pour le 1^{er} degré

■ Comité stratégique de septembre 2012

- ▶ Formaliser, en prenant en compte le continuum vers le 2nd degré, un schéma directeur ayant pour objectif de proposer une architecture pour le réseau et les infrastructures, un ENT, une messagerie pour les élèves, des règles de sécurité, des standards pour les outils numériques et le nomadisme
 - Coordination par le DASEN des Hauts-de-Seine

■ Comité stratégique de septembre 2013

- ▶ Consolider le travail effectué sur le schéma directeur, de la sécurité des usages du numérique dans les écoles à la mise en place d'un ENT 1^{er} degré
 - Coordination par le DASEN des Hauts-de-Seine

■ L'académie de Versailles en quelques chiffres

■ L'académie de Versailles et les collectivités territoriales

- ▶ Le conseil régional d'île de France pour 3 académies (Paris, Créteil, Versailles)
- ▶ Le conseil général des Yvelines
- ▶ Le conseil général de l'Essonne
- ▶ Le conseil général des Hauts-de-Seine
- ▶ Le conseil général du Val d'Oise
- ▶ Les 677 communes réparties sur les 4 départements, avec un mix de grosses villes et de ruralité, de zones pauvres et aisées

■ Le 1^{er} degré

- ▶ 3 224 écoles publiques



■ La sécurité, première brique du schéma directeur pour les écoles

- Lors des premières discussions avec les DASEN et leurs équipes, il est rapidement apparu que « le filtrage des accès et de la navigation sur Internet » était
 - ▶ Une nécessité
 - ▶ Une priorité partagée par tous



■ Pour la sécurité, la solution AmonEcole

- Lors des premières discussions sur la sécurité, la solution AmonEcole est rapidement apparue comme la seule solution possible
 - ▶ Les SLIS sont en fin de vie
 - ▶ Pas d'autre solution Education Nationale
 - ▶ Une solution robuste, connue et reconnue par tous
- Avec une question persistante des DSDEN et des communes suite à l'arrêt du maintien aux conditions opérationnelles des SLIS :
 - ▶ Quelle garantie de pérennité ?

■ Le partenariat proposé par l'académie aux collectivités territoriales

- L'académie a rédigé une convention, qui respecte les compétences dévolues aux collectivités locales, qui définit les rôles et responsabilité des partenaires, pour mettre en œuvre les recommandations de l'éducation nationale en termes de sécurité.
- D'une part, la collectivité territoriale s'assure des prérequis techniques, fait l'acquisition du serveur AmonEcole en cohérence avec les recommandations de l'académie. Elle procède à son installation physique et logicielle dans l'école et veille à la présence des périphériques nécessaires (accès à l'Internet, onduleurs, raccordement des matériels informatiques au réseau local...). Elle prend en charge la maintenance matérielle ainsi que l'assistance de proximité.
- D'autre part, l'académie met à disposition la solution logicielle AmonEcole développée et maintenue par l'Éducation nationale. Elle fournit le guide d'installation, d'administration et d'exploitation. Elle met en œuvre la formation et l'accompagnement des usages dans les écoles. Elle assure la supervision et l'assistance de premier niveau par la plate-forme d'assistance CARIINA (Centre d'Assistance et de Ressources Inter Académique) pour la solution AmonEcole.

■ Un projet piloté par les Directeurs académiques (DASEN)

- Les Directeurs académiques pilotent le dispositif dans leur département : information, dialogue avec les élus, convention.
- Les directions académiques assurent l'accompagnement pédagogique du personnel dans les écoles.
- Le point de contact des mairies est la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN)
 - ▶ Pour les Yvelines : suivi78-Amonecole@ac-versailles.fr
 - ▶ Pour l'Essonne : suivi91-Amonecole@ac-versailles.fr
 - ▶ Pour les Hauts-de-Seine : suivi92-Amonecole@ac-versailles.fr
 - ▶ Pour le Val-d'Oise : suivi95-Amonecole@ac-versailles.fr

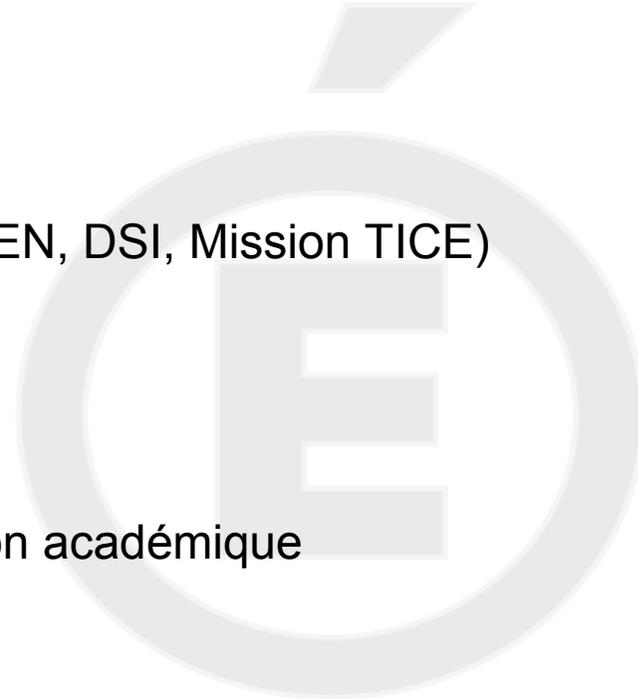
■ Un flyer en 6 000 exemplaires avec le mot du recteur

■ Un flyer en 6 000 exemplaires

- ▶ Pour les 677 communes
- ▶ Pour les 3 224 écoles de l'académie
- ▶ Pour les services de l'académie (DSDEN, DSI, Mission TICE)

■ Le mot du recteur

- ▶ Pour rassurer sur la pérennité
- ▶ Pour mettre l'emphase sur la dimension académique



■ Un projet en 4 étapes

1. Proposition de la solution AmonEcole.
 - ▶ Dialogue entre les directions académiques et les collectivités territoriales.
2. Dialogue technique concernant le fonctionnement du serveur AmonEcole, validation des prérequis et planification du déploiement dans les écoles.
 - ▶ Dialogue entre les collectivités territoriales et les directions académiques, avec l'appui de la DSI.
3. Achat du serveur AmonEcole, installation physique et logicielle dans les écoles, enregistrement à distance du serveur.
 - ▶ Action menée par les collectivités territoriales.
4. Enregistrement centralisé des serveurs installés (cartographie, supervision).
 - ▶ Action menée par la DSI (cellule centrale).

■ La formation, l'accompagnement et l'assistance

■ La formation à la solution AmonEcole

- ▶ Des référents des communes pour l'installation

→ Documents sur le site web <http://eole.ac-versailles.fr>

- ▶ Des directeurs d'école ou enseignants référents dans les écoles pour les aspects pédagogiques

→ Documents et tutoriels à venir sur le site web <http://eole.ac-versailles.fr>

- ▶ ...

■ L'accompagnement des usages dans les écoles.

→ Action menée par les directions académiques (DSDEN).

■ L'assistance

- ▶ Premier niveau effectuée par la plate-forme d'assistance CARIINA (Centre d'Assistance et de Ressources Inter Académique) pour la solution AmonEcole,
- ▶ Escalade vers les directions académiques pour les aspects pédagogiques,
- ▶ Escalade vers les collectivités territoriales pour les aspects matériels, FAI et techniques nécessitant une intervention sur site.

→ Action menée par la DSI, avec escalade vers les directions académiques et les collectivités territoriales.

■ Les règles de filtrage

- Le filtrage est effectué au niveau académique
 - ▶ Le document décrivant les modalités de modification de modification du filtrage des accès sur le serveur AmonEcole ne sera pas publié sur le site web <http://eole.ac-versailles.fr> de l'académie. Ce document sera en diffusion restreinte.
 - ▶ Il n'est pas souhaité que chaque école puisse modifier les règles de filtrage à sa convenance.
- Il est proposé de mettre en place une instance académique, regroupant les 4 directions académiques et le RSSI, pour collecter et arbitrer les demandes concernant les règles de filtrage.
- Exemple de difficulté rencontrée soumise à cette instance
 - ▶ Constat : Suite à une mise à jour des règles de filtrage de google images par la société Google, il a été constaté un filtrage insuffisant pour les écoles lors de la recherche par le mot sexe.
 - ▶ Décision : Les recherches google par le critère « sexe* » sont bloquées.

■ Installation des serveurs AmonEcole

- La solution est prévue pour être installée sur un serveur physique dédié, dans les locaux de l'école ou de la commune.
- La commune s'engage à fournir un serveur matériel ou virtuel par école conforme aux recommandations de l'académie, sur lequel sera installée la solution AmonEcole.
- De nombreuses communes souhaitent un serveur virtuel unique pour la totalité de leurs écoles
 - ▶ Etude de l'académie avec la ville de Neuilly-sur-Seine sur l'année 2013 – 2014, pour étudier notamment les modalités pour séparer les accès des écoles
 - ▶ Des retours d'expérience d'autres académies à ce sujet nous intéressent...

■ Le déploiement des AmonEcole, chiffres au 12 octobre 2013

- Pour l'académie, 391 serveurs AmonEcole installés
 - ▶ Installations dans le 95 : 333 serveurs AmonEcole
 - ▶ Installations dans le 91 : 53 serveurs AmonEcole
 - ▶ Installations dans le 92 : 2 serveur AmonEcole, discussions avancées avec 7 communes
 - ▶ Installations dans le 78 : 3 serveur AmonEcole, discussions avancées avec 5 communes

- Une réunion d'information planifiée au rectorat le 13 novembre pour les communes

■ Les prérequis techniques

- Configuration minimale du serveur : un ordinateur avec
 - ▶ 2 cartes réseau
 - ▶ 2 Go de RAM minimum (3 à 4 Go de RAM recommandé)
 - ▶ 250 Go minimum de disque dur
- Disque dur externe de 500 Go pour la sauvegarde (un NAS ou un simple poste de travail proposant un espace partagé en réseau est préférable)
- Onduleur 750 Kva (recommandé)
- Accès internet :
 - ▶ ADSL 512k, pour 1 à 30 postes
 - ▶ Débit plus important, pour plus de 30 postes
- Réseau local en 100 Mb/s minimum dans l'école, avec connexion des ordinateurs au réseau

■ Et les usages ?

- Les documents suivants sont en cours de relecture et validation
 - ▶ Importation et création des comptes sur le serveur
 - ▶ Partage de fichiers sur le serveur
 - ▶ Adresses de messagerie sr le serveur
 - ▶ Administration du serveur
- Pour l'importation des comptes, il a été demandé d'utiliser des extractions de BE1D, ce qui est contradictoire avec les recommandations juridiques
 - ▶ Est-ce réalisé par d'autres académies ?
 - ▶ Est-il envisagé de revoir les possibilités d'exporter les données de BE1D ?
- Pour la formation, des directeurs d'école ou de l'enseignant référent de l'école, il est décidé de mettre à disposition sur le site web <http://eole.ac-versailles.fr> des guides utilisateurs et des vidéos servant de tutoriel.
 - ▶ Une première version des vidéos sera effectuée par la direction académique du Val d'Oise pour notre prochaine réunion et sera utilisée en pilote pour la commune de Saint-Léger-en-Yvelines le 25 novembre 2013.
 - ▶ Suite à la formation du 25 novembre, après validation, les documents et les vidéos seront mis en ligne sur le site web <http://eole.ac-versailles.fr> de l'académie.

■ Et l'ENT 1^{er} degré ?

- La présentation aurait pu s'appeler : en route vers l'ENT 1^{er} degré



■ L'ENT 1^{er} degré dans l'académie

■ Un constat partagé par les 4 directions académiques

- Des premières initiatives des communes (et des écoles).
- Une forte sollicitation des éditeurs (écoles et communes).
- Un avancement en ordre dispersé au sein de l'académie.
- Il n'y a pas de solution logicielle « miracle » dans l'offre des éditeurs.

■ Actions en cours et statut à date

- Expérimentations dans le 78 : Elancourt (Itop), formation des atice aux ent (Itop, Beneylu School)
- Expérimentations dans le 91 : Palaiseau (« Webservices pour l'éducation »)
- Expérimentations dans le 92 : Issy-les-Moulineaux (3 écoles, Iconito)
- Expérimentations dans le 95 : Enghien-les-Bains (Beneylu School), comptes sur l'ENT du CG pour les écoles dépendant des collèges ECLAIR, travail avec le CG pour un ENT 1^{er} degré (Beneylu School, Itop)
- Des ENT « sauvages » testés dans les écoles, sans concertation avec les IEN et les collectivités...
- « Webservices pour l'éducation » a signé une convention avec la Caisse des Dépôts, projet de 33 mois
- Réflexion inter-académique concernant l'adaptation pour les écoles de l'ENT ENVOLE
- Marché UGAP pour un ENT 1^{er} degré, en cours de dépouillement

■ Questions et réponses

